### Plan de situation



### Situation parcellaire





# Légende \_\_\_\_

- Périmètre du lotissement
- Limite tranche 1 / tranche 2
- Parcellaire
- Bordure T2 vue 0.14 m
- Bordure CR2 vue 0.00 m
  - Bordure structurante PVC
- Caniveau type CC1
- Enrobé
- Béton désactivé ou similaire
- Chemin piéton calcaire stabilisé ou similaire
- Stationnement en pavés à joints enherbés
- Pelouse
- Massif arbustif
- Haie champêtre en fond de lot, plantée par l'aménageur
- Haie à planter
- Zone non aédificandi
- Arbre projeté
- Candélabre projeté
- Parking du midi fixe, compris dans les parcelles et ouvert sur le domaine public 6m x 5 m
- Parking du midi non fixe, compris dans les parcelles et ouvert sur le domaine public 6m x 5 m
- Borne nouvelle
- Borne existante

Affaire 21.166



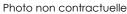
Coffret éléctricité ( Recolement Inéo Equans du 18/07/2023 )



Regard télécom ( Recolement Charpentier TP du 04/07/2023 )



Sortie eau potable ( Recolement CLMC du 18/07/2023 )





Tabouret de branchement eaux usées (Recolement Charpentier TP du 04/07/2023 )

Photo non contractuelle

Altitude terrain naturel

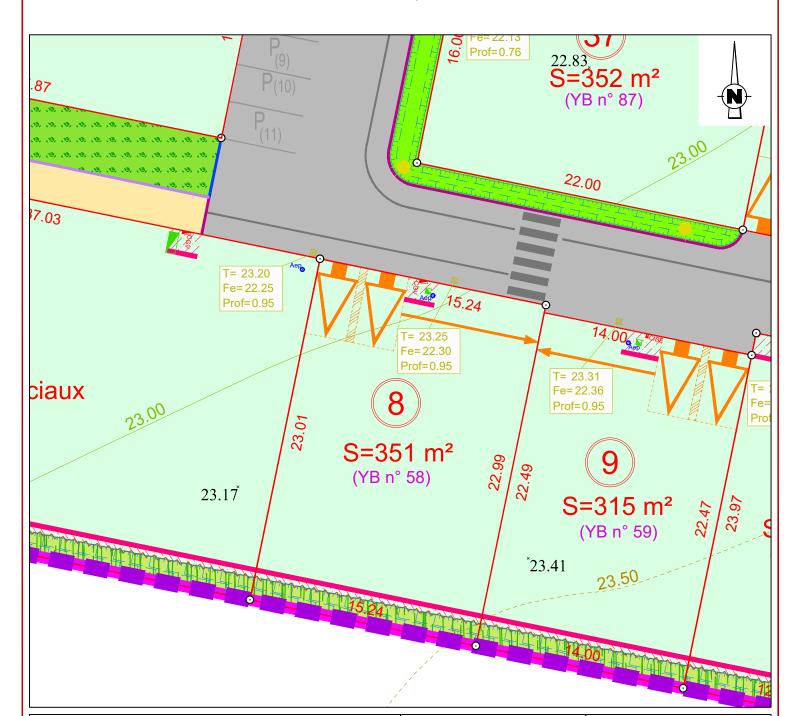
## CHARENTE-MARITIME COMMUNE DE SURGÈRES

Lotissement "Le Pérot du Midi"

Permis d'Aménager n° PA 017.434.22.A0006 et PA 017.434.22.A0006 M01

# PLAN DE BORNAGE ET DE VENTE DÉFINITIF LOT 8

Section YB n° 58 - Superficie: 351 m²



### **ATTENTION**

L'adaptation de la construction au terrain sera étudiée en tenant compte du niveau et de la position de la voie nouvelle ainsi que des réseaux créés.

Positions non-contractuelles, n'engagent pas la responsabilité du concepteur. Des modifications pouvant intervenir à l'exécution des travaux, avant tout projet de construction, les acquéreurs devront impérativement vérifier le positonnement définitif des ouvrages (eau potable, eaux usées, électricité, gaz, télécom, candélabres).





(Format A3 - 297 x 420 mm)